

INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

août 2015

OBJETS	COMMUNICATIONS
Séance de la Municipalité du 4 août 2015	
Emprunt	La Municipalité a renouvelé un emprunt de CHF 840'000.00 échéant le 30 octobre 2015 et souscrit un nouvel emprunt, pour un montant total de CHF 5'000'000.00
Chauffage à distance	La Municipalité a adjugé le remplacement des plaquettes de l'échangeur de chaleur de la sous-station de la Maison de commune.
Eglise	Sur le crédit d'entretien des bâtiments communaux 2015-2019, la Municipalité a adjugé la location d'un échafaudage pour la dépose et repose du coq sis au sommet de la toiture, dans le cadre des travaux de restauration du bâtiment.
Local communautaire	La Municipalité a adjugé le démontage et l'évacuation des trois containers constituant le local communautaire.
Assainissement des routes de Lutry, des Miguettes et de Tantérine	La Municipalité a procédé aux adjudications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – Raccordement électrique de la station de relevage sise à côté de la chambre n° 15. – Raccordement électrique de la station de relevage sise à côté de la chambre n° 20. – Fourniture et pose des conduites de refoulement.
Association « Accueil petite enfance réseau d'Oron » (APERO)	La Municipalité a renouvelé l'autorisation d'accueil familial de jour en faveur de M ^{me} Anne-Lise Mojonier Ben-Khalifa pour une durée de 5 ans, sur la base du préavis favorable délivré par l'APERO le 21 juillet 2015.
Séance de la Municipalité du 18 août 2015	
Séance du Conseil communal	La Municipalité a fixé l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2015 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> – Préavis n° 11/2015 – Arrêté d'imposition pour les années 2016 et 2017. – Préavis n° 10/2015 – Révision du règlement du 20 avril 2009 du conseil communal.
Véhicules et machines de travail du service de la voirie	La Municipalité a adjugé le remplacement du broyeur de la motofaucheuse Aebi.
Règlement du Conseil communal	La Municipalité a approuvé le préavis n° 10/2015 – Révision du règlement du 20 avril 2009 du conseil communal, qui sera soumis au Conseil communal au cours de sa séance du 5 octobre 2015.
Forum	La Municipalité a adjugé la suppression des défauts, constatés sur les installations électriques intérieures lors du contrôle périodique obligatoire.

OBJETS	COMMUNICATIONS
Complexe scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment des classes spéciales, la Municipalité a adjudgé le nettoyage de fin de chantier. • La Municipalité a adjudgé la remise en état de l'éclairage de sécurité du bâtiment des classes normales et de la salle de gymnastique.
Ancien collège	Dans le cadre des travaux de transformation du bâtiment, la Municipalité a adjudgé le nettoyage de fin de chantier.
Eglise	Sur le crédit d'entretien des bâtiments communaux 2015-2019, la Municipalité a adjudgé les travaux de peinture extérieure, dans le cadre des travaux de restauration du bâtiment.
Permis LATC <i>Ferme la Bonne Foire</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire, relatif à la création d'un appartement dans les combles et à des transformations intérieures.
Permis LATC <i>Rte de Pierre-Ozaire 19</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire une véranda.
Permis LATC <i>Ch. des Humberts 15</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire, relatif à la surélévation de la villa existante avec pose de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques au sol.
Permis LATC <i>Ch. des Crocus 17</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire une véranda non chauffée.
Permis LATC <i>Rte de Mollie-Margot 15</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire, relatif à la surélévation de la villa existante.
Permis LATC <i>Ch. des Humberts 18</i>	La Municipalité a pris acte du projet d'installer une cabane de jardin d'une surface de 4 m ² et a constaté que ces travaux ne sont pas assujettis à autorisation.
Permis LATC <i>Rte des Miquettes</i>	La Municipalité a pris acte du projet de réfection de la façade ouest du hangar et a constaté que ces travaux ne sont pas assujettis à autorisation.
Permis LATC <i>Ch. des Fours Dérochy 5</i>	La Municipalité a pris acte du projet de créer deux velux supplémentaires dans les combles de l'appartement et a constaté que ces travaux ne sont pas assujettis à autorisation, dès lors que les copropriétaires de la PPE ont donné leur accord.
Entretien des routes communales et places	<ul style="list-style-type: none"> • La Municipalité a adjudgé la réfection d'un tronçon de la route de la Claie-aux-Moines, en amont du gendarme couché. • La Municipalité a adjudgé la réfection de la surface autour du sas d'entrée de l'Ancien collège, suite aux travaux de transformation du bâtiment.
Association « Accueil petite enfance réseau d'Oron » (APERO)	La Municipalité a renouvelé l'autorisation d'accueil familial de jour en faveur de M ^{me} Albina Maria Crot pour une durée de 5 ans, sur la base du préavis favorable délivré par l'APERO le 28 juillet 2015.
Procédé de réclame	La Municipalité a autorisé la station d'essence Migrol, route de la Claie-aux-Moines 24, à modifier et compléter ses enseignes.

